



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Augmentation des démissions d'enseignant-es : les stagiaires victimes du manque de formation

Le rapport Carles du 24 novembre 2016 note une hausse très inquiétante du nombre de démissions d'enseignant-es depuis 2012 : 1280 titulaires et 805 stagiaires en 2015/2016.

Ces données indiquent un mal-être persistant des personnels dans leur travail. Concernant les titulaires, il n'est plus rare de croiser des collègues qui souhaitent une reconversion professionnelle, une mise à disposition pour découvrir d'autres professions ou qui se voient opposer un refus de démissionner de la part de leur administration. Proportionnellement, ce sont les stagiaires qui sont les plus touché-es par cette hausse importante : dans le premier degré, on passe de 1 % de démissions en 2012 à 3,2 % en 2016 et dans le second degré de 1,1 % à 2,5 %. Si le sénateur Carles parle du "*caractère éprouvant de l'année de stage*", le ministère lui n'a pas réagi et ne propose aucune explication.

Les médias ont, ces derniers jours, repris ces chiffres. Du côté du ministère, la seule réaction a été de minimiser ces démissions et d'en faire un phénomène marginal.

La CGT Educ'action alerte depuis plusieurs mois sur ces situations. Sur le terrain, nous constatons que les stagiaires sont débordé-es. La formation, telle qu'elle est actuellement organisée, est la source de la très grande majorité des démissions des stagiaires. Le ministère renvoyant ces problématiques aux académies qui renvoient aux ESPE qui renvoient aux universités... bref, personne n'est responsable.

La CGT Educ'action demande une réunion urgente pour que le ministère mette en place une réelle la formation de ses personnels. Il s'agit aussi de faire un bilan de la désastreuse réforme de la formation des enseignant-es. Pour la CGT Educ'action, l'une des solutions est de de revenir à un niveau II (licence) pour la base du recrutement, deux années de stage étant ensuite validées par un Master 2. Et surtout, les stagiaires ne doivent pas être considéré-es comme des moyens d'enseignement : ils et elles doivent pouvoir se consacrer pleinement à leur formation.

Montreuil, le 12 janvier 2017